

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Aux partis politiques et
associations professionnelles agricoles

Delémont, le 11 juin 2024

Consultation relative à l'avant-projet de modification de la loi sur le développement rural et de la loi sur les améliorations structurelles

Madame, Monsieur,

En raison des changements intervenus au niveau fédéral dans le domaine des améliorations structurelles, ainsi qu'à la suite des réflexions conduites dans le cadre du projet de priorisation des améliorations structurelles, il est nécessaire de revoir deux bases légales cantonales :

- la loi sur le développement rural (RSJU 910.1)
- la loi sur les améliorations structurelles (RSJU 913.1).

Les objectifs de ces modifications sont de permettre l'utilisation de toutes les mesures fédérales proposées par la Confédération tout en respectant la priorisation cantonale, de faciliter le processus administratif d'inscription des servitudes lors de l'octroi de subventions et d'imposer le respect du contrat-type de travail au requérant qui sollicite des aides structurelles.

Vous trouverez ci-joint les avant-projets adoptés à cet effet par le Gouvernement accompagnés d'un rapport explicatif.

Le Gouvernement vous prie de faire parvenir votre prise de position d'ici au 13 septembre 2024 au

**Service de l'économie rurale, Courtemelon, Case postale 131, 2852 Courtételle ou
à l'adresse mail jean-paul.lachat@jura.ch**

Le Gouvernement vous en remercie par avance et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de sa considération distinguée.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Rosalie Beuret Siess
Présidente


Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat



Annexes ment.